

## Délibération n°2023\_DEL\_115

### Objet

**Environnement : Eau et assainissement**

**Actualisation des tarifs de la prestation d'entretien  
des systèmes d'assainissement non collectif**

Nombre de membres en exercice : 41  
Nombre de présents : 32  
Nombre de votants : 38  
Date de la convocation : 20 juin 2023

Le 26 juin 2023 à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle d'animation de Moye (74150), sous la Présidence de M. Christian HEISON, Président.

### Présents :

DUMONT Patrick, ROUPIOZ Sylvia, ROLLAND Alain, BASTIAN Patrick, M. LOMBARD Roland, KENNEL Laurence, LACOMBE Jean-pierre, FAVRE Jean-pierre, BLOCMAN Jean-Michel, VIBERT Martine, HEISON Christian, DÉPLANTE Daniel, MONTEIRO BRAZ Miguel, TURK-SAVIGNY Eddie, DUMAINE Fanny, STABLEAUX Marie, CHAL Ingrid, ABRY Michel, DULAC Christian, LABORIER Edwige, BERNARD-GRANGER Serge, HECTOR Philippe, CROENNE Astrid, PERISSOUD Jean-François, TRANCHANT Yohann, BOUCHET Geneviève, BISTON Sylvain, MUGNIER Joël, RAVOIRE François, PAILLE Françoise, DERRIEN Patrice, VENDRASCO Isabelle.

### Excusés :

- MME DAUNIS Christiane qui a donné pouvoir à M. LACOMBE Jean-pierre
- MME CINTAS Delphine qui a donné pouvoir à M. HEISON Christian
- MME BOUKILI Manon qui a donné pouvoir à M. DÉPLANTE Daniel
- M. TRUFFET Jean-Marc qui a donné pouvoir à M. TURK-SAVIGNY Eddie
- MME COGNARD Catherine qui a donné pouvoir à MME DUMAINE Fanny
- MME GIVEL Marie qui a donné pouvoir à MME VIBERT Martine
- MME BONANSEA Monique
- M. TAIX Olivier
- M. CLEVY Yannick

M. Jean-François PERISSOUD a été élu secrétaire de séance.

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Pierre LACOMBE, Vice-président

Dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif, la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie a choisi d'exercer un service facultatif d'entretien des filières d'assainissement non collectif.

Afin d'être en mesure de répondre aux sollicitations des usagers, une prestation d'entretien est proposée, pour les usagers qui le souhaitent, en réalisant des opérations groupées de vidange des ouvrages de prétraitement des installations d'assainissement non collectif.

La tarification actuelle de l'assainissement non collectif pour le service facultatif d'entretien des filières d'assainissement non collectif est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2021, et a été approuvée par délibération du Conseil communautaire n°2021\_DEL\_141 du 4 octobre 2021. La tarification a été reconduite pour l'année 2022 par délibération du Conseil communautaire n°2021\_DEL\_201 du 13 octobre 2021.

Pour l'année 2023, la délibération du Conseil communautaire n°2022\_DEL\_176 du 19 décembre 2022 doit être modifiée car elle ne tient pas en compte de la révision annuelle des prix du marché public conclu en 2021 avec la société SCAVI. Cette révision prend effet à la date anniversaire du marché public, soit le 8 septembre de chaque année.

Il est donc proposé de prévoir une révision automatique des tarifs au 8 septembre de chaque année en appliquant la formule de révision ci-dessous, prévue au marché public en cours d'exécution.

Ainsi, les tarifs sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de mai 2021 ; ce mois est appelé " mois zéro ".

Les tarifs sont révisés au 8 septembre de chaque année par application à ceux-ci d'un coefficient Cn donné par la formule ci-après :

$$Cn = 30.0\% + 70.0\% [(0.5 \text{ ICHT-E (n) / ICHT-E (o)}) + (0.5 \text{ FSD2 (n) / FSD2 (o)})]$$

Dans laquelle :

- Cn : coefficient de révision.
- Index (n) : dernière valeur connue de l'index de référence au mois n.
- Index (o) : valeur de l'index de référence au mois zéro.

Le mois " n " retenu pour le calcul de chaque révision annuelle des tarifs est celui qui précède le mois au cours duquel est révisée la grille tarifaire des prestations d'entretien des installations d'assainissement non collectif.

Les index de référence, publiés au Moniteur des Travaux Publics, sont les suivants :

Code	Libellé
ICHT-E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
FSD2	Fournitures et services divers 2 (Indice de remplacement du PSDB, PSDC, et PSDT)

Les tarifs révisés feront l'objet d'une publication sur le site internet de la Communauté de Communes afin d'informer les usagers des nouveaux tarifs lors de l'application de la formule de révision qui interviendra au 8 septembre 2023.

Dans l'attente de la prochaine révision tarifaire, il est proposé de valider la grille tarifaire actualisée jointe en annexe de la présente délibération.

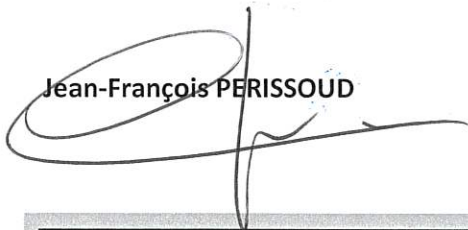
Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **FIXE** les nouveaux tarifs pour le service facultatif d'entretien des filières d'assainissement non collectif tels qu'ils figurent en annexe ;
- **DECIDE** la révision annuelle desdits tarifs dans les conditions ci-dessus exposées.

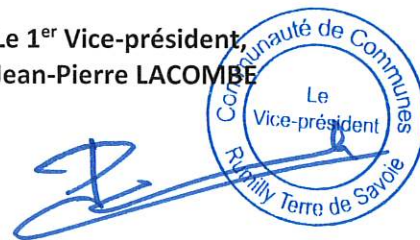
Le secrétaire de séance,

Jean-François PERISSOUD



Pour le Président empêché,

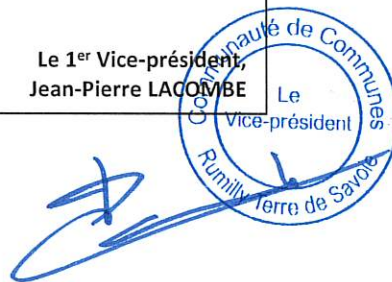
Le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
Jean-Pierre LACOMBE



Acte certifié exécutoire le : 13 JUL. 2023  
Transmis en Préfecture le : 13 JUL. 2023  
Publication sur le site internet le : 13 JUL. 2023

Pour le Président empêché,

Le 1<sup>er</sup> Vice-président,  
Jean-Pierre LACOMBE



**Entretien des installations d'assainissement non collectif des usagers  
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du territoire de la  
Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie**

Prestation et désignation de l'ouvrage	Unité	Prix unitaires HT	Prix unitaire TTC (pour les locaux d'habitation de plus de deux ans)
--	-------	-------------------	--

<b>1. Ouvrage accessible situé à maximum 50 mètres du lieu de stationnement de</b>			
La prestation comprend :			
▪ L'organisation générale de la mission (démarches administratives, établissement des tournées, relations diverses avec le maître d'ouvrage, ...)	Forfait inclus dans chaque prestation	0 €	0 €
▪ La participation à toute réunion éventuelle qui serait nécessaire à chaque campagne d'entretien			
▪ Le déplacement sur le site d'intervention et les frais en découlant			
▪ La fourniture et le repli des matériels nécessaires			
▪ Le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 50 mètres			
▪ Le nettoyage de l'ouvrage			
▪ Un test de bon fonctionnement			
▪ Le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'utilisateur)			
▪ Le transport et le dépotage des boues prélevées quelle que soit la distance séparant l'installation du site de dépotage et le mode de traitement			
▪ L'établissement de la fiche d'intervention et du bordereau de suivi des matières de vidange			

<b>2. Frais de gestion</b>			
redevance pour frais de gestion au profit de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie	Forfait	10,96 €	12,06 €

<b>3. Vidange fosses toutes eaux avec nettoyage du préfiltre intégré (si existant)</b>			
3.1. Fosse toutes eaux < 3 000 litres	Forfait	290,44 €	319,48 €
3.2. Fosse toutes eaux de 3 000 litres	Forfait	339,76 €	373,74 €
3.3. Fosse toutes eaux de 4 000 litres	Forfait	434,02 €	477,42 €
3.4. Fosse toutes eaux : Les 1000 litres supplémentaires au-delà de 4000 litres,	m <sup>3</sup>	77,82 €	85,60 €



4. Vidange fosses septiques			
4.1. Fosse septique < 1 000 litres	Forfait	199,47 €	219,42 €
4.2. Fosse septique de 1 000 litres à < ou = à 2 000 litres	Forfait	290,44 €	319,48 €
4.3. Fosse septique de > 2 000 litres à = 3 000 litres	Forfait	339,76 €	373,74 €
4.4. Fosse septique : Les 1000 litres supplémentaires au-delà de 4000 litres,	m <sup>3</sup>	77,82 €	85,60 €

5. Vidange bac à graisses compris dans le cadre d'une vidange d'un prétraitement			
5.1. Volume du bac à graisses < ou = à 500 litres	Forfait	43,84 €	48,22 €
5.2. Volume de l'ouvrage : > 500 litres	Forfait	72,88 €	80,17 €

6. Vidange bac à graisses uniquement sans vidange de prétraitement			
6.1. Volume du bac à graisses < ou = à 500 litres	Forfait	141,38 €	155,52 €
6.2. Volume de l'ouvrage : > 500 litres	Forfait	212,62 €	233,89 €

7. Préfiltre dans le cadre de la vidange d'une fosse			
7.1. Préfiltre intégré (de capacité inférieure à 200 litres)	Forfait	56,99 €	62,69 €
7.2. Préfiltre extérieur de capacité supérieur ou égale à 200 litres	Forfait	113,98 €	125,38 €

8. Poste de relevage			
8.1. Vidange poste relevage uniquement	Forfait	185,22 €	203,75 €
8.2. Vidange poste de relevage dans le cadre d'une vidange d'un	Forfait	60,28 €	66,31 €

9. Ouvrages et interventions divers			
9.1. Mise en place d'une longueur de tuyaux d'aspiration supérieure à 50 mètres	ml	290,44 €	319,48 €
9.2. Nettoyage des regards de collecte ou regards de visite.	Forfait	339,76 €	373,74 €
9.3. Curage et/ou nettoyage des canalisations de transit en amont du prétraitement. Coût au mètre linéaire	ml	434,02 €	477,42 €
9.4 Forfait dans le cas où la prestation de vidange et le curage ne peut être effectuée, le titulaire s'en rendant compte sur place (absence de l'utilisateur ou de son représentant, localisation des installations non connues, inaccessibilité...)	Forfait	77,82 €	85,60 €

10. Vidange fosses septiques			
10.1. Fosse septique < 1 000 litres	Forfait	199,47 €	219,42 €
10.2. Fosse septique de 1 000 litres à < ou = à 2 000 litres	Forfait	290,44 €	319,48 €
10.3. Fosse septique de > 2 000 litres à = 3 000 litres	Forfait	339,76 €	373,74 €

10.4. Fosse septique : Les 1000 litres supplémentaires au-delà de 4000 litres,	m <sup>3</sup>	77,82 €	85,60 €
--	----------------	---------	---------

### 11. Vidange bac à graisses compris dans le cadre d'une vidange d'un prétraitement

11.1. Volume du bac à graisses < ou = à 500 litres	Forfait	43,84 €	48,22 €
11.2. Volume de l'ouvrage : > 500 litres	Forfait	72,88 €	80,17 €

### 12. Vidange bac à graisses uniquement sans vidange de prétraitement

12.1. Volume du bac à graisses < ou = à 500 litres	Forfait	141,38 €	155,52 €
12.2. Volume de l'ouvrage : > 500 litres	Forfait	212,62 €	233,89 €

### 13. Préfiltre dans le cadre de la vidange d'une fosse

13.1. Préfiltre intégré (de capacité inférieure à 200 litres)	Forfait	56,99 €	62,69 €
13.2. Préfiltre extérieur de capacité supérieur ou égale à 200 litres	Forfait	113,98 €	125,38 €

### 14. Poste de relevage

14.1. Vidange poste relevage uniquement	Forfait	185,22 €	203,75 €
14.2. Vidange poste de relevage dans le cadre d'une vidange d'un prétraitement	Forfait	60,28 €	66,31 €

## CHAPITRE IV: DIVERS

### 15. Ouvrages et interventions divers

15.1. Mise en place d'une longueur de tuyaux d'aspiration supérieure à 50 mètres	ml	10,96 €	12,06 €
15.2. Nettoyage des regards de collecte ou regards de visite.	Forfait	10,96 €	12,06 €
15.3. Curage et/ou nettoyage des canalisations de transit en amont du prétraitement. Coût au mètre linéaire	ml	1,64 €	1,81 €
15.4 Forfait dans le cas où la prestation de vidange et le curage ne peut être effectuée, le titulaire s'en rendant compte sur place (absence de l'usager ou de son représentant, localisation des installations non connues, inaccessibilité...)	Forfait	67,95 €	74,75 €

**TVA réduite à 10% lorsque les locaux d'habitation sont achevés depuis plus de 2 ans**